



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficulté du retour des Français s'étant rendus en voiture au Maroc.

Question écrite n° 44561

Texte de la question

M. Michel Vialay attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la difficulté du retour des compatriotes s'étant rendus en voiture au Maroc. En effet, la pandémie qui sévit depuis 2020 a fortement freiné voire empêché les déplacements entre le Maroc et la France et les populations respectives de ces deux pays se sont retrouvées otages de situations qui les ont livrées à elles-mêmes, souvent abandonnées des pouvoirs publics. Il y a un peu plus de deux mois, face à une nouvelle aggravation du risque sanitaire, le Maroc, usant de son droit souverain, avait décidé de fermer ses frontières. Si depuis le 7 février 2022 il a de nouveau ouvert son espace aérien, toutes les frontières terrestres restent fermées et les liaisons maritimes entre les deux pays sont toujours suspendues, mettant en difficulté les Français voyageant avec leur propre véhicule. Le site France diplomatie préconise « de se renseigner sur le site de l'ambassade de France au Maroc ». Or l'information est la suivante : afin de permettre aux Français, aux citoyens européens et aux résidents permanents en France voyageant à bord d'un véhicule immatriculé en Europe de rentrer, un ferry spécial sera mis en place en lien avec les autorités marocaines (cette information concernait la traversée du 19 janvier 2022...). Il y a finalement eu deux ferries les 19 et 24 janvier 2022, puis un troisième le 2 février 2022, pour lesquels il était nécessaire de s'inscrire *via* un lien. Mais aucune information n'a été donnée concernant une éventuelle nouvelle traversée, laissant nombre de concitoyens bloqué sur place dans le plus grand désarroi et l'angoisse de ne pouvoir anticiper leur retour. Il lui demande donc si l'État va assumer son rôle et s'engager à organiser les conditions du rapatriement, à accompagner les ressortissants français et à ce qu'une information claire qui leur soit destinée soit diffusée avec un calendrier précis des ferries mis à disposition jusqu'à la réouverture complète des frontières marocaines.

Texte de la réponse

Si les autorités marocaines ont décidé de rétablir les liaisons aériennes le 7 février 2022, les liaisons maritimes régulières sont toujours suspendues. Des liaisons maritimes spéciales entre les ports de Tanger Med et Marseille (dans le sens Maroc-France) ont donc été organisées par l'ambassade de France au Maroc, en lien avec les autorités marocaines, les 19 et 24 janvier, le 2 février et les 12 et 26 mars 2022. L'information relative à l'organisation de ces 5 départs a été relayée sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Instagram) et sur les sites internet de l'ambassade et des consulats généraux de France au Maroc.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vialay](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44561

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2022](#), page 1257

Réponse publiée au JO le : [12 avril 2022](#), page 2420